



SUD-Solidaires BPCE - 110 avenue de France - 75013 PARIS  
06 73 46 11 98 - [sudbpce@gmail.com](mailto:sudbpce@gmail.com) - [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)

 SUDBPCE -  SUDBPCE -  [sud.solidaires.bpce](https://www.instagram.com/sud.solidaires.bpce) -  SUD Groupe BPCE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

---

## Déclaration des représentant-es CGT et SUD-Solidaires au Comité de Groupe BPCE du 25 novembre 2021

Dans un article du 3 octobre dernier publié sur le site d'information Médiapart, il est fait état du rapport « *Don't Buy Into Occupation (DBIO)* », rédigé par une coalition d'ONG palestiniennes et européennes, et dans lequel le Groupe BPCE est cité au côté de 3 autres banques françaises.

En effet, le Groupe BPCE fait partie des institutions financières européennes impliquées dans le financement d'entreprises qui participent activement au développement des colonies israéliennes de Cisjordanie et Jérusalem-Est, et ce, à hauteur de 8,98 milliards d'euros, investis dans 26 entreprises locales. Ces colonies sont reconnues illégales en droit international, et impliquées dans de nombreuses violations de droits humains.

Ces financements constituent une violation du droit international, et sont dénoncés comme tels par le bureau du haut-commissariat aux droits humains de l'ONU. Ils contreviennent aux lignes directrices de l'Union européenne et du ministère français des affaires étrangères qui, depuis 2014, interdisent tout investissement ou activité commerciale avec toute entité israélienne établie dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est. Enfin, la politique d'occupation et de colonisation conduite par les pouvoirs publics israéliens en Cisjordanie peut constituer un crime de guerre selon la Convention de Genève, la Cour pénale internationale et le droit français. Les financements du Groupe BPCE pourraient alors constituer un acte de complicité de crime de guerre, punissable de la réclusion criminelle à perpétuité.

Ce n'est pas la première fois que nous devons intervenir et vous rappeler à votre devoir de vigilance sur vos investissements et leurs conséquences, comme le stipule notre propre charte éthique, et à laquelle sont attachés nombre de nos clients.

D'ailleurs, parmi les recommandations qui sont faites aux investisseurs par les auteurs-trices de ce rapport : « *il leur est demandé d'évaluer rigoureusement l'impact de leurs choix d'investissements en matière de respect des droits humains lorsqu'ils sont liés à des activités dans les Territoires occupés palestiniens...* ».

D'autres entreprises responsables ont déjà pris des décisions fortes en se désengageant d'activités ou de financement de la colonisation illégale de terres palestiniennes. Vous ne pouvez plus plaider l'ignorance et vous devez suivre leur exemple et vous mettre en conformité avec le droit international.

Le Groupe BPCE doit retirer au plus vite tous ses financements liés de près ou de loin aux colonies illégales israéliennes en Palestine occupée.

Les délégations CGT et SUD-Solidaires au Comité de Groupe BPCE